

RECU LE  
21.12.21.  
PREF. 10

**OBJET : Election du Président du Syndicat Mixte**

Le 7 décembre 2021, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, doyenne d'âge, Mme DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

**ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :**

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).
- M. Didier REAULT (3 voix).

RECU LE  
21.12.21.  
PREF. 10

## DELIBERATION

### OBJET : Election du Président du Syndicat Mixte

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 7 décembre 2021 dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical a élu conformément à l'article 7.5 des statuts du Syndicat Mixte, sous la présidence de la doyenne d'âge, la Présidente du Syndicat Mixte Provence Fluviale, ainsi qu'il suit :

- 9 voix à Mme Danielle MILON.

En conséquence, a été déclaré élue Présidente du Syndicat Mixte Provence Fluviale, Mme Danielle MILON.

### ADOPTÉ

La Présidente de séance, doyenne d'âge

M<sup>me</sup> Danielle MILON